

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3885

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2007 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Après la réforme de la nomenclature comptable M14 pour le budget 2006, la préparation et le vote du budget primitif 2007 sont marqués par deux éléments qui rendent difficile la comparaison directe entre le budget primitif 2007 et le budget primitif 2006 :

- l'intégration, au 1er janvier 2007, des communes de Givors et Grigny dans le périmètre de la Communauté urbaine,
- la mise en place des provisions pour risques devenues obligatoires avec la nouvelle nomenclature comptable M 14, et comptabilisées en dépenses réelles de fonctionnement.

La présentation s'attache donc à préciser les impacts de ces deux novations.

En recettes réelles de fonctionnement, le budget primitif 2007 propose une évolution de 2,64 % pour atteindre un montant total de 1 038,631 M€ à périmètre constant. L'intégration des communes de Givors et Grigny impacte à hauteur de 1,46 % supplémentaire l'évolution des ressources (+ 14,802 M€), notamment par l'effet du taux moyen pondéré de taxe professionnelle à hauteur de 20,09 au lieu de 20,01 actuellement. Ce taux de 20,09 est issu des taux observés sur les deux communes et correspond au maintien de la pression fiscale dans le nouvel ensemble communautaire. Les recettes réelles seraient donc arrêtées au total à la somme de 1 053,433 M€ pour 2007.

En dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif 2007 s'établit à 870,388 M€ (+ 1,96 %) à périmètre constant. Le poids des provisions pour risques augmente ces dépenses de 1,22 % (+ 10,465 M€). L'intégration des communes de Givors et Grigny ajoute une évolution de 1,64 % (+ 13,954 M€). Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à hauteur de 894,807 M€ pour 2007.

Avec 158,626 M€, l'autofinancement brut est maintenu à un niveau équivalent à celui de 2006, malgré la constitution des provisions pour risques et l'intégration de Givors et Grigny, ces communes apportant un autofinancement de 0,848 M€.

L'épargne nette ressort ainsi à 71,695 M€. Son montant diminue toutefois de 9,161 M€ par rapport au budget primitif 2006 au regard de l'augmentation du remboursement du capital emprunté, notamment lié aux nouveaux emprunts réalisés en 2006 pour financer le programme d'investissement (+ 9,553 M€).

L'encours de la dette est estimé à la fin de l'année 2006 à 905,792 M€. Le besoin d'emprunt à long terme en 2007 se situe à hauteur de 252 M€.

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse du budget primitif 2007.

Budget primitif 2007 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1

Libellé	BP 2006 nouvelle M 14	BP 2007 nouvelle M 14	Evolution 2007/2006	BP 2007 Givors et Grigny	BP 2007 nouvelle M 14 avec Givors et Grigny	Evolution 2007/2006
recettes réelles de fonctionnement	1 011,928	1 038,631	2,64 %	14,802	1 053,433	4,10 %
recettes d'ordre de fonctionnement	0,424	0,427	0,71 %		0,427	0,71 %
total recettes de fonctionnement	1 012,352	1 039,058	2,64 %	14,802	1 053,860	4,10 %
dépenses réelles de fonctionnement	853,694	880,853	3,18 %	13,954	894,807	4,82 %
dépenses réelles hors provisions BP 2007 (10,465 M€)	853,694	870,388	1,96 %	13,954	884,342	3,59 %
dépenses d'ordre de fonctionnement	158,658	158,205	- 0,29 %	0,848	159,053	0,25 %
total dépenses de fonctionnement	1 012,352	1 039,058	2,64 %	14,802	1 053,860	4,10 %
autofinancement brut	158,234	169,178	- 0,29 %	0,848	169,026	0,2 5%
autofinancement brut hors provisions (10,465 M€)	158,234	168,243	6,33 %	0,848	169,091	6,86 %
remboursement capital	77,378	86,931	12,35 %	0,000	86,931	12,35 %
épargne nette	80,856	70,847	- 12,38 %	0,848	71,695	- 11,33 %
recettes réelles d'investissement	342,640	387,027	12,95 %	0,000	390,271	13,90 %
recettes d'ordre d'investissement	161,056	165,051	2,48 %	0,848	165,899	3,01 %
total recettes d'investissement	503,697	552,079	9,61 %	0,848	556,170	10,42 %
dépenses réelles d'investissement	500,875	547,492	9,31 %	1,405	548,897	9,59 %
dépenses d'ordre d'investissement	2,822	7,273	157,73 %	0,000	7,273	157,73 %
total dépenses d'investissement	503,697	554,765	10,14 %	1,405	556,170	10,42 %
total budget primitif	1 516,049	1 593,823	5,13 %	16,207	1 610,030	6,20 %

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 053 860 295 €.

Budget primitif 2007 - budget principal - section de fonctionnement (en M€) - tableau n° 2

Libellé	BP 2006 nouvelle M 14	BP 2007 nouvelle M 14	Evolution 2007/2006	BP 2007 Givors et Grigny	BP 2007 nouvelle M 14 avec Givors et Grigny	Evolution 2007/2006
recettes réelles	1 011,928	1 038,631	2,64 %	14,802	1 053,433	4,10 %
dont fiscalité	482,171	496,787	3,03 %	8,883	505,670	4,87 %
dont attributions de compensations (TPU)	10,900	10,500	- 3,67 %	0,200	10,700	- 1,83 %
dont DGF	313,656	317,526	1,23 %	6,300	323,826	3,24 %
dont compensations	23,337	22,300	- 4,44 %	0,000	22,300	- 4,44 %
dont TEOM	94,694	97,061	2,50 %	0,819	97,880	3,36 %
dont autres recettes de fonctionnement	87,170	94,457	8,36 %	-1,400	93,057	6,75 %

mouvements d'ordre	0,424	0,427	0,71 %		0,427	0,71 %
ICNE	0,424	0,427	0,71 %		0,427	0,71 %
total recettes de fonctionnement	1 012,352	1 039,058	2,64 %	14,802	1 053,860	4,10 %
dépenses réelles	853,694	880,853	3,18 %	13,954	894,807	4,82 %
total dépenses réelles hors provisions BP 2007 (10,465 M€)	853,694	870,388	1,96 %	13,954	884,342	3,59 %
dépenses hors subventions	636,856	654,582	2,78 %	13,397	667,979	4,89 %
dont frais financiers	37,379	42,055	12,51 %	1,029	43,084	15,26 %
dont provisions pour risques		10,465			10,465	
dont masse salariale	155,317	159,583	2,75 %	2,191	161,774	4,16 %
dont autres dépenses hors subventions	217,585	223,279	2,61 %	2,297	225,576	3,67 %
dont attributions de compensations TPU	212,075	203,460	- 4,06 %	7,620	211,080	- 0,47 %
dont dotation de solidarité	14,500	16,000	10,34 %		16,000	10,34 %
subventions	216,838	226,271	4,35 %	0,557	226,828	4,61 %
dont Sytral	114,752	116,859	1,84 %		116,859	1,84 %
dont déficits de ZAC et SEM Lyon Confluence	16,311	24,500	50,21 %		24,500	50,21 %
dont SDIS	25,047	25,431	1,53 %	0,557	25,988	3,76 %
dont offices communautaires d'HLM	6,000	4,500	- 25,00 %		4,500	- 25,00 %
dont subventions économiques + Aderly	10,509	10,488	- 0,20 %		10,488	- 0,20 %
total des mouvements d'ordre	158,658	158,205	-0,29 %	0,848	159,053	0,25 %
amortissements-provisions	14,340	15,888	10,79 %		15,888	10,79 %
annuités charges étalées	38,115	41,585	9,10 %		41,585	9,10 %
virement à la section d'investissement	106,203	100,732	- 5,28 %	0,848	101,580	- 4,35 %
total dépenses de fonctionnement	1 012,352	1 039,058	2,64 %	14,802	1 053,860	4,10 %

1) - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles pourraient progresser de 4,10 % et atteindre 1 053, 433 M€.

Les recettes sont principalement constituées de la taxe professionnelle et des dotations de l'Etat. Les autres produits de la Communauté urbaine représentent moins d'un cinquième des ressources de fonctionnement.

a) - La taxe professionnelle

Ce budget est établi sur une hypothèse de croissance des bases de la taxe professionnelle de 2,5 % des modifications reçues en 2006. A taux constant (à périmètre inchangé), le produit des rôles généraux de taxe professionnelle progresserait donc également de 2,5 %. Cela correspond à une recette de 496,8 M€ (+ 3 % de budget principal à budget principal) sans Givors et Grigny et de 505,7 M€ (+ 4,9 % de budget principal à budget principal) après intégration des deux Communes et application du nouveau taux moyen pondéré de 20,09 %.

b) - Les attributions de compensation

Les attributions de compensation versées aux Communes, ou reçues d'une partie d'entre elles, ont pour vocation d'assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique à compter de 2002. Depuis cette date, les montants calculés à l'origine ont été corrigés et les régularisations correspondantes reversées par le

biais des rôles supplémentaires. Du fait de l'importance des régularisations précédemment opérées, les attributions de compensation nettes pourraient légèrement régresser en 2007 de 0,200 M€.

c) - La dotation globale de fonctionnement

L'index retenu est de 1,01 (croissance de 1,0 %). De plus, l'intégration de Givors et de Grigny va faire progresser la population DGF de 2,2 % et va représenter 6,3 M€ de produit supplémentaire sur les 323,826 M€ attendus qui se décomposent de la façon suivante :

- la dotation d'intercommunalité : 94,249 M€ prévus pour 2007 contre 90,6 M€ au budget primitif 2006 et 91,3 M€ notifiés en mars 2006,
- la dotation de compensation : 229,577 M€ inscrits pour 2007 contre 223,0 M€ au budget primitif 2006, même montant notifié en mars 2006.

d) - Les allocations compensatrices fiscales

Les modalités d'évolution des différentes compensations conduisent à un montant prévisionnel pour 2007 de 22,3 M€ (- 4,44 %).

e) - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2005, le conseil de Communauté a été amené à voter, pour la première fois, les taux de cette taxe qui constitue un impôt assis sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Même si les textes n'imposent pas une relation directe entre le produit de la taxe et le service rendu, il est envisagé d'obtenir à terme un taux de couverture de la dépense d'élimination des déchets proche de 100 %.

En 2006, les recettes de la TEOM représentent 94,694 M€, compte tenu d'une augmentation des taux votés par le conseil de Communauté. En 2007, le produit attendu serait de l'ordre de 97,880 M€ sans augmentation des taux, dont 0,819 M€ correspondant à l'intégration des communes de Givors et Grigny.

f) - Les autres recettes de fonctionnement

L'intégration des communes de Givors et Grigny impacte les recettes d'incinération des ordures ménagères versées jusqu'en 2006 par le Sitom à la Communauté urbaine (- 1,4 M€).

En 2007, 93,057 M€ (contre 87,170 M€ en 2006) pourraient provenir des différents secteurs d'activités de la Communauté urbaine.

Les recettes nouvelles seraient de l'ordre de 6 M€ sur les éléments suivants :

- la recette de la délégation de service public du centre de congrès de Lyon comprenant l'amphithéâtre en année pleine pour 0,385 M€ supplémentaire,
- l'application des nouveaux tarifs de redevance des parcs de stationnement pour 1,354 M€,
- la perception du droit d'entrée des baux emphytéotiques passés avec les organismes de logements sociaux pour 0,900 M€ supplémentaire en 2007,
- l'augmentation des participations de la Région pour la politique foncière menée par la Communauté urbaine dans le domaine du logement social, soit + 0,400 M€,
- les recettes de la collecte sélective espérées à hauteur de 8,485 M€ pour 2007 contre 6,748 M€ en 2006, en application du nouveau barème pour les subventions reçues d'Eco-emballages, prenant en compte les performances réalisées depuis 2004,
- l'évolution de la redevance d'incinération des ordures ménagères et de la vente de chaleur pour 1,157 M€ supplémentaire.

Les recettes des cessions foncières attendues s'élèvent à 15 M€ mais ne font plus l'objet d'une inscription budgétaire en section de fonctionnement depuis la mise en œuvre de la réforme de la M14 au 1er janvier 2006. Seule une provision est constituée en section d'investissement permettant la réalisation de l'ensemble des écritures comptables sans prévision, y compris l'encaissement du produit de la vente en recettes de fonctionnement. L'exécution des écritures en section de fonctionnement est constatée au compte administratif de l'exercice auquel elles se rattachent.

2) - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles pourraient progresser de 4,82 % et atteindre 894,807 M€. Hors provisions constituées cette évolution des dépenses est ramenée à 3,59 % (884,342 M€).

Pour le budget principal, l'objectif de conserver un bon niveau d'autofinancement reste présent même si une politique forte d'investissements induit des coûts d'entretien et d'exploitation, responsable en partie de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

En 2007, deux facteurs supplémentaires seraient pris en considération :

- l'intégration des communes de Givors et Grigny qui est estimée en fonctionnement pour 13,954 M€ en dépenses,
- l'inscription des provisions pour risques obligatoires dans le cadre de la nouvelle M14 pour une somme de 10,465 M€. Ces risques concernent, d'une part, les garanties d'emprunts (3,065 M€) d'autre part, deux contentieux en cours à savoir celui lié au marché de chauffage urbain avec la société Prodith (5 M€) et celui relatif au redressement fiscal sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) versée de 2001 à 2003 (2,4 M€).

Parallèlement, pour alléger au maximum la section de fonctionnement, des mesures ont été mises en œuvre, et notamment la maîtrise d'ouvrage partagée, qui a permis de passer en section d'investissement une grande partie des coûts des ouvrages liés au tramway et destinés à être remis à la Communauté urbaine. De plus, l'engagement du plan d'investissement complémentaire est susceptible de générer à terme, des économies de fonctionnement avec une politique de renouvellement et de gros entretien des matériels et immobilisations.

a) - Les subventions du budget principal

Compte tenu des 50 M€ transférés en section d'investissement, les subventions de fonctionnement représenteraient en 2007 un peu plus de 226,828 M€, en évolution de 10 M€ par rapport à 2006.

Ces subventions permettent à la Communauté urbaine de soutenir des actions conduites dans l'ensemble des politiques stratégiques traditionnelles comme les déplacements, l'économie et l'emploi, l'habitat, l'écologie et l'aménagement des espaces publics, ou nouvellement intégrées depuis 2005 comme les événements culturels et les clubs sportifs.

Les principales subventions concerneraient en 2007 :

- les déplacements pour lesquels il serait proposé de verser, selon l'indexation sur l'indice Insee des ménages hors tabac, près de 116,859 M€ pour le versement au Sytral,
- les opérations d'aménagement pour lesquelles 24,500 M€ (16,311 M€ au budget primitif 2006) pourraient être alloués pour tenir compte des décisions prises lors de l'approbation des bilans de ZAC, dont 10,260 M€ pour la ZAC de la Cité Internationale (délibération n° 2004-2016 du 12 juillet 2004),
- la participation du budget principal au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales, fixée à 14,905 M€, soit une diminution de 3,53 %, liée principalement à l'exonération de la TVA,
- le SDIS financé en 2007 à hauteur de 25,988 M€, dont 0,557 M€ au titre des communes de Givors et Grigny,
- 8 M€ affectés à l'habitat et à la politique de la ville, en plus des subventions d'investissement pour la politique des aides à la pierre transférée à la Communauté urbaine en 2006. La baisse de 6,21 % constatée en 2007 s'explique par le retard pris par les offices d'HLM par rapport aux prévisions de la convention pluriannuelle 2002-2008 du 28 janvier 2003,
- le soutien à l'action économique notamment par le biais de l'Aderly (10,488 M€), intégrant les interventions liées aux pôles de compétitivité et au projet de Cancéropôle (Clara). En ce qui concerne les pôles de compétitivité, seules les actions d'animation pèsent sur la section de fonctionnement, la majorité du financement se retrouve en section d'investissement par le biais des subventions d'équipement,
- les participations communautaires à la biennale d'art contemporain et aux clubs sportifs (3,442 M€).

b) - La masse salariale

La masse salariale évoluerait de 2,75 %, hors intégration des communes de Givors et de Grigny, soit 159,583 M€ en 2007, contre 155,317 M€ en 2006. L'intégration de ces deux Communes implique une augmentation de 2,191 M€ (64 postes). La prévision totale passerait ainsi à 161,774 M€, tout en restant à un taux inférieur à 20 % du total des dépenses réelles de fonctionnement hors provisions.

La masse salariale devra absorber une augmentation estimée à 0,5 % en moyenne de la valeur du point d'indice et à 0,93 % du GVT (glissement vieillesse technicité) pour un effectif moyen payé estimé à 4 095 agents en 2007.

c) - Les autres dépenses directes de fonctionnement

Si l'on déduit les attributions de compensation versées dans le cadre de la taxe professionnelle unique et les intérêts de la dette, les autres dépenses de fonctionnement qui étaient d'environ 212 M€ en 2004, 200 M€ en 2005 et 217 M€ au budget primitif 2006 pourraient être de l'ordre de 236,041 M€ en 2007, représentant environ 26,40 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

Cette évolution s'explique notamment par l'intégration de Givors et de Grigny pour 2,297 M€ et la mise en place de provisions pour risques à hauteur de 10,465 M€.

* La propreté

Ce domaine d'activité essentiel de la Communauté urbaine représenterait en 2007, 178,476 M€, dont 70,599 M€ de masse salariale, soit près de 20 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Part identique à celle enregistrée au budget primitif 2006.

Malgré les efforts importants d'organisation et de mécanisation des tâches et l'optimisation des recettes envisagées à hauteur de 19,5 M€ (+ 2,6 M€ par rapport à 2006), une augmentation des dépenses paraît inéluctable en 2007, compte tenu notamment :

- de la révision de prix des marchés de collecte des ordures ménagères basée sur des indices d'évolution peu favorables comme le carburant ou l'acier (+ 1,468 M€),
- de l'augmentation constante des tonnages récupérés dans le cadre du tri sélectif,
- de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Sainte Foy lès Lyon/Francheville (+ 0,495 M€),
- du coût de la valorisation des déchets qui améliore la qualité du tri (+ 0,682 M€),
- de la mise en œuvre en 2007, du marché passé pour l'entretien des nouveaux espaces publics de la première tranche des berges du Rhône (+ 1,500 M€),
- d'un nettoyage renforcé sur l'agglomération (+ 1,585 M€) ;

* La voirie

Les besoins sont évalués à 49,432 M€ pour 2007.

Les actions d'entretien des voiries sont maintenues à un niveau élevé en 2007 pour 15,225 M€ (dont 0,575 M€ pour les communes de Givors et de Grigny).

Les dépenses d'entretien relatives aux ouvrages d'art (tunnels sous la Croix-Rousse et Fourvière, trémies nord et sud Part-Dieu) sont maintenues au niveau de 2006 pour 2,069 M€.

Le changement de prestataire pour le boulevard périphérique nord à compter du 1er janvier 2006 permet de limiter les inscriptions financières à 15,030 M€ en 2007 (18,824 M€ en 2006). En effet, les crédits mis en place l'an dernier pour le solde du contrat avec l'ancien prestataire à hauteur de 2 M€ n'ont plus lieu d'être. Les charges d'entretien comme les recettes ne seront enregistrées que pour les dix premiers mois de l'année sur l'exercice 2006, diminuant ainsi le reversement opéré au Département de près de 1 M€ en 2007.

* Le développement urbain

Ce domaine d'intervention présente trois augmentations significatives relatives :

- à la poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat (1,900 M€ en 2007, soit + 27,63 %),

- à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (0,970 M€ de dépenses directes en plus des 0,090 M€ de subventions versées en 2007 pour 14 aires par rapport aux 0,419 M€ de 2006 pour 2 aires). Cette nouvelle activité sera productrice de revenus (participation de l'Etat, du Département et redevance des usagers). La charge nette 2007 est ainsi estimée à 0,460 M€,

- à la création d'un nouveau parking à Oullins, dans le cadre de la ZAC Narcisse Bertholey. Ce nouvel aménagement est destiné à maintenir l'attractivité de l'artère commerciale du centre ville d'Oullins et génèrerait une dépense évaluée à 1,050 M€ pour 2007.

La section d'investissement

La Communauté urbaine gère les projets d'investissement en autorisations de programme individualisées et en crédits de paiement non affectés aux opérations.

La liste des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) à réaliser pendant le mandat 2001-2007 a été votée le 21 décembre 2001, puis modifiée le 21 janvier 2003, le 12 juillet 2004 et le 19 décembre 2005. Une révision de cette liste est présentée par rapport séparé ; elle a notamment pour objet d'introduire les opérations concernant le territoire de Givors et de Grigny et un nombre restreint d'opérations à engager dès 2007.

Le montant à inscrire dans le budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement dans l'année, calculée dans la limite de la capacité financière annuelle et exprimée dans le cadre du suivi physique et financier des projets d'investissement.

Pour respecter la réalisation du plan de mandat et les ratios de santé financière, notamment en matière d'endettement, le budget primitif 2007 s'établit pour l'investissement opérationnel en charge nette à 374 M€, soit 33 M€ de plus que pour le budget précédent (341 M€). La part des dépenses représente 422 M€ dont 50 M€ au titre des subventions d'équipement. Les recettes opérationnelles sont estimées à 48 M€. Ces prévisions comptabilisent :

- des mouvements réels qui s'établissent à 417 M€ en dépenses et 43 M€ en recettes,
- des mouvements pour ordre, équilibrés, pour 5,046 M€. Ils retracent pour 5 M€ l'intégration en 2007, dans le patrimoine de la collectivité, du bâtiment Le progrès à Chassieu payé par fractionnement ainsi que la TVA à récupérer sur les travaux réalisés dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape, soit 0,046 M€.

Dans une section d'investissement équilibrée à 556 M€, les crédits de paiement opérationnels mobilisent 76 % des inscriptions totales de dépenses, à l'identique de 2006 et 7 % des prévisions de recettes.

Le solde des inscriptions 2007 constitue les mouvements financiers comprenant notamment les ressources propres, le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement pour les budgets annexes de l'assainissement et du restaurant, le prélèvement à la section de fonctionnement ainsi que certaines écritures pour ordre soit, la somme totale de 134 M€ en dépenses et de 508 M€ en recettes.

Jusqu'à la fin 2004, le besoin de recourir au financement par l'emprunt a été modeste. L'encours a augmenté de 34 M€ en 2005 pour passer à 894 M€.

En 2006, il est nécessaire d'emprunter plus que les années précédentes, probablement près de 130 M€ pour le budget principal. Le programme d'emprunts s'établirait à 287 M€ pour 2007, 252 M€ pour le programme à long terme et 35 M€ pour le court terme.

Depuis le début de l'année 2005, la conjoncture est moins favorable sur les taux d'intérêts. La dette a néanmoins continué de bénéficier des nombreuses actions de réaménagement et de renégociation menées depuis 2004, qui atténuent l'effet de l'augmentation de l'encours et des taux.

Le remboursement du capital est passé de 70 M€ en 2002 à 73 M€ en 2003, puis 72 M€ en 2004, 66 M€ en 2005 et à 81,8 M€ en 2006. Pour 2007, le remboursement du capital fait l'objet d'une prévision proche de 122 M€, dont 35 M€ pour des prêts à court terme.

Budget primitif 2007 - budget principal - section d'investissement - (en M€) - tableau n° 3

Libellé	BP 2006 nouvelle M 14	BP 2007 nouvelle M 14	évolution 2007/2006	BP 2007 Givors et Grigny	BP 2007 nouvelle M 14 avec Givors et Grigny	évolution 2007/2006 en %
recettes réelles d'investissement	342,640	387,027	12,95 %	0,000	390,271	13,90
dont emprunt court terme de clôture	35,000	35,000	0,00 %	0,000	35,000	0,00
dont emprunt long terme	220,300	252,000	12,92 %	0,000	252,000	14,39
dont recettes opérationnelles	44,302	43,073	- 2,77 %	0,000	43,073	- 2,77
dont autres recettes d'investissement	43,038	60,198	39,87 %	0,000	60,198	39,87
<i>amendes de police</i>	8,500	15,000	76,45 %	0,000	15,000	76,45
<i>TLE</i>	7,500	10,000	33,33 %	0,000	10,000	33,33
<i>FCTVA</i>	15,000	20,000	33,33 %	0,000	20,000	33,33
total des mouvements d'ordre	161,056	165,051	2,48 %	0,848	165,899	3,01
dont mouvements inter-sections	158,658	158,205	- 0,29 %	0,848	159,053	0,25
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	106,203	100,732	- 5,15 %	0,848	101,580	- 4,35
dont mouvements à l'intérieur de la section	2,398	6,846	185,49 %	0,000	6,846	185,49
<i>recettes opérationnelles</i>	0,098	5,046	5048,98 %	0,000	5,046	5048,98
<i>autres écritures patrimoniales</i>	2,300	1,800	- 21,74 %	0,000	1,800	- 21,74
total recettes d'investissement	503,697	555,322	9,49 %	1,405	556,170	10,42
dépenses réelles d'investissement	500,875	547,492	9,31 %	1,405	548,897	9,59
dont						
remboursement capital dette	77,378	86,931	12,35 %	0,000	86,931	12,35
remboursement dette court terme	35,000	35,000	0,00 %	0,000	35,000	0,00
investissements opérationnels	385,008	416,225	8,11 %	0,848	417,073	8,33
<i>dont subventions d'équipement</i>	40,706	50,000	22,83 %	0,000	50,000	22,83
autres dépenses d'investissement	3,489	9,893	183,55 %	0,000	9,893	183,55
<i>dont subv. d'équipt. budgets annexes</i>	2,086	8,058	286,29 %	0,000	8,058	286,29
<i>dont reversements FC TVA et TLE</i>	1,105	1,330	20,36 %	0,000	1,330	20,36
<i>dont dépenses imprévues</i>	0,180	0,363	101,67 %	0,000	0,363	101,67
total des mouvements d'ordre	2,822	7,273	157,73 %	0,000	7,273	157,73
dont mouvements inter-sections	0,424	0,427	0,71 %	0,000	0,427	0,71
dont mouvements à l'intérieur de la section	2,398	6,846	185,49 %	0,000	6,846	185,49
<i>dépenses opérationnelles</i>	0,098	5,046	5048,98 %	0,000	5,046	5048,98
<i>autres écritures patrimoniales</i>	2,300	1,800	- 21,74 %	0,000	1,800	- 21,74
total dépenses d'investissement	503,697	555,322	10,25%	0,848	556,170	10,42

1) - Les inscriptions opérationnelles

Les crédits des dépenses opérationnelles en mouvements réels (417 M€) progressent de 8% par rapport à 2006 (385 M€) notamment sur les chapitres relatifs aux acquisitions de biens meubles et immeubles (chapitre 21) et aux subventions d'équipement (chapitre 204).

Avec une enveloppe de 50 M€, les subventions d'équipement mobilisent 12 % des dépenses réelles de la programmation. Cette inscription doit couvrir les engagements pris par la Communauté urbaine dans les domaines :

- des pôles d'excellence (6,503 M€) qui comprend notamment les concours financiers pour le plan des Hospices civils de Lyon (5,020 M€), l'Observatoire international des épizooties (0,40 M€), et le soutien au programme Renault trucks (0,25 M€),
- du marketing territorial (2,034 M€) dont 1,6 M€ de versement à l'Etat pour l'aménagement de l'échangeur du Tronchon sur les communes de Dardilly et de Limonest et 0,434 M€ pour les actions engagées pour le pôle de compétitivité chimie environnement,
- des ZAC économiques avec le financement apporté au Réseau ferré de France (RFF) pour la construction d'ouvrages d'art dans le cadre de l'opération Lyon Confluence première tranche (2,764 M€),
- de l'habitat et de la politique de la ville (10,179 M€) pour l'évolution du parc social (3,817 M€), la délégation de l'aide à la pierre (3,861 M€), l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage (1,766 M€), les quartiers DSU (0,735 M€),
- du contrat de plan (3,466 M€) volet routier (0,966 M€) et volet recherche avec la subvention pour le Cancéropôle (2,50 M€),
- des déplacements urbains et des transports (9,147 M€) : les versements sont programmés au titre de l'extension du centre de maintenance TGV Lyon Guillotière (4 M€), la construction du parc de stationnement Brosset à Lyon 6° (2,50 M€) et de la halte ferroviaire Jean Macé à Lyon 7° (0,606 M€), des surcoûts qualitatifs liés aux aménagements des lignes du tramway (2,041 M€),
- de l'aménagement des espaces urbains (1,35 M€) avec l'aide apportée à la reconstruction des installations de l'hippodrome dans le quartier du Carré de la Soie à Vaulx en Velin (1,20 M€) et le financement du programme quinquennale des aménagements fluviaux arrêté avec Voies navigables de France (VNF) (0,15 M€),
- de l'écologie avec le concours au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim) (1,040 M€) et pour les opérations de lutte contre les inondations (0,20 M€),
- le reliquat, soit 13,317 M€, est destiné à assurer les versements supplémentaires 2007, objets d'une contractualisation dans l'année, conforme aux engagements répertoriés dans la PPI.

Les dépenses opérationnelles qui traduisent un enrichissement du patrimoine de la Communauté urbaine sont constituées pour 331,62 M€ des crédits pour le lancement des études pré-opérationnelles et frais d'insertion (6,55 M€), l'acquisition de biens meubles et immeubles (159,642 M€), la programmation de travaux (165,435 M€).

Les fonds destinés aux immobilisations corporelles (chapitre 21) (156,64 M€) enregistrent une progression de 37 % par rapport à 2006 (116,733 M€). C'est sur ce poste que seront réalisées les acquisitions foncières pour le logement social. Ce programme a été maintenu en 2007 à un niveau élevé de 25 M€. Avec 9,1 M€, les financements pour les réserves foncières sont reconduits comme en 2006.

Au budget primitif 2006, l'achat et l'aménagement des véhicules lourds ont été autorisés pour 2,090 M€. En 2007, pour la collecte, le coût du remplacement de 18 bennes de capacités différentes est estimé à 2,65 M€. Les commandes pour le renouvellement des véhicules de nettoyage (un camion multi benne, des balayeuses, et des équipements accessoires) s'établiraient à 2,215 M€. Par ailleurs, il est prévu d'acquérir des véhicules lourds pour d'autres services urbains ; un crédit supplémentaire de 0,520 M€ est à confirmer sur l'exercice. L'acquisition de matériels techniques, de silos et de bacs pour la collecte sélective pourrait être autorisée pour un total de 4,345 M€.

La dépense pour la signalisation lumineuse est proposée à 4 M€ du fait notamment du lancement du programme de mise en conformité des installations de carrefours à feux sur les communes de Grigny et Givors. La progression du linéaire de voiries à traiter, résultat de l'extension du territoire de la Communauté urbaine conduit à une révision des crédits de paiement 2007 des opérations globalisées pour le gros entretien de ces ouvrages. Pour l'ensemble des opérations de la programmation, les crédits pour les équipements de voirie augmentent de 9 M€ par rapport à 2006 pour atteindre 39,943 M€ en 2007.

Pour cette année, la ligne mobilier ne comporte plus d'acquisitions relatives à l'aménagement de l'amphithéâtre de Lyon 6° ; c'est pourquoi elle est limitée à 1,734 M€, soit - 2,13 M€ par rapport à 2006. Elle pourrait financer par virement les achats de véhicules légers dans le courant de l'exercice, si la procédure de

commande le permet, à hauteur de 1,3 M€ Dans cette perspective, le solde de la dépense pour le mobilier (0,434 M€) se situerait au niveau du budget primitif 2005.

Le lancement de travaux, enregistrés au chapitre 23, pourraient générer des paiements à hauteur de 165 M€. Les actions pour le programme de voirie de proximité et pour le fonds d'initiative communal seraient assurées respectivement pour 31 M€ et 5 M€. Le planning de l'opération de gros entretien de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud a été prolongé ; les crédits correspondants sont limités à 2,109 M€ (9,483 M€ en 2006). 8,5 M€ concernent globalement les ouvrages d'art avec la rénovation des tunnels sous Fourvière à Lyon 5° et de la Croix-Rousse à Lyon 1° ainsi que la maintenance des autres équipements (ponts, passerelles, trémies et murs de soutènement) pour un crédit spécifique reconduit à 3 M€.

Le nombre des mandats de travaux confié par la Communauté urbaine et prévoyant le versement d'avances de trésorerie est aujourd'hui limité. Logiquement l'inscription destinée à répondre aux appels de fonds est minorée : elle est proposée à 7,074 M€, contre 11,766 M€ en 2006. Elle comprend toutefois, pour 3 M€, la somme à remettre à la société Openly pour engager les actions de gros entretien et de renouvellement des installations du périphérique nord, objet d'une délégation de service public depuis 2006. Avec les avances forfaitaires sur marchés qui progressent de 0,60 M€ en 2007 ; le compte 238 : avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles constituerait une dépense totale de 7,719 M€. En parallèle, la régularisation de ces opérations conduit à prévoir également l'ouverture d'une prévision de recette de 7,934 M€.

La Communauté urbaine est régulièrement sollicitée par des tiers, principalement les Communes, pour engager des dépenses pour la réalisation d'équipements ou l'acquisitions de biens dans le cadre de mandats qui lui sont confiés. En 2007, ce poste représenterait 28,599 M€, c'est-à-dire 7 % de la prévision totale opérationnelle de dépenses. 10 M€ seraient consacrés à des opérations foncières, financées par avances pour le même montant. Le solde de cette inscription permettrait de mettre en œuvre des opérations pour la politique de la ville (10,263 M€), l'aménagement des espaces publics (4,203 M€), le contrat de plan (2,843 M€), le développement économique (1,22 M€), l'urbanisme (0,070 M€). L'estimation des recettes à recevoir des tiers bénéficiaires des équipements ou des biens acquis serait de 19,791 M€, soit une couverture annuelle de 69 % des dépenses de même nature.

Les immobilisations financières retracent au chapitre 27, d'une part, le paiement d'annuités à réaliser pour l'acquisition de l'immeuble Le Progrès à Chassieu (1,67 M€) et de la caserne Sergent Blandan à Lyon (5 M€) d'autre part, le remboursement de cautionnements reçus (0,080 M€). Au chapitre 16, une provision de 0,10 M€ devrait couvrir pour l'année les frais de cautions sur immobilisations et leurs revalorisations éventuelles.

Les inscriptions de recettes opérationnelles sont proposées à 48,12 M€, dont 43,074 M€ en mouvements réels. Hormis les 7,934 M€ pour la régularisation des avances versées dans le cadre de mandats de travaux ou de marchés et les recettes attendues de tiers pour des travaux ou des acquisitions effectués pour leur compte, ces inscriptions identifient :

- les subventions d'équipement reçues des partenaires publics de la Communauté urbaine ou de tiers privés pour la construction d'équipements communautaires (11,280 M€),
- les créances à recevoir pour les cessions d'actifs accordées en paiement échelonné (4,021 M€),
- le produit de la TVA à récupérer sur les travaux d'aménagement des cimetières de Bron et de Rillieux la Pape (0,046 M€).

Le niveau des inscriptions répond à une exigence de prudence.

En 2007, les participations attendues de l'Etat et des établissements publics nationaux progressent sensiblement (6,1 M€ contre 2,54 M€ en 2006) compte tenu notamment du versement pour la délégation de l'aide à la pierre pour le parc public qui représente 3,5 M€. L'Etat sera également sollicité à hauteur de 1,275 M€ pour la rénovation du tunnel sous Fourvière à Lyon 5° ; avec la commune de Villeurbanne (0,206 M€) pour le traitement des voies structurantes de la Doua, soit 1,014 M€ ainsi que pour les travaux de viabilisation du site du futur établissement pénitentiaire de Meyzieu pour 0,118 M€. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), comme la région Rhône-Alpes, devraient pouvoir financer respectivement 0,043 M€ et 0,026 M€ pour l'installation des panneaux solaires de l'amphithéâtre de la Cité internationale de Lyon 6°. Enfin, l'Agence de l'eau subventionnerait à hauteur de 0,15 M€ le programme annuel d'entretien des ruisseaux, galeries et bassins recueillant les eaux pluviales.

En complément de son concours financier pour les panneaux solaires de la Cité internationale, le Conseil régional pourra mobiliser 1,3 M€ pour le programme des aides à la pierre, volet public, ainsi que 0,215 M€ comme solde de paiement pour le jalonnement des zones industrielles de l'agglomération.

En 2007, le département du Rhône aiderait à la réalisation d'un aménagement hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Ravin à hauteur de 0,050 M€ avec les Communes concernées qui seront sollicitées également pour 0,064 M€.

Au total, les subventions des Communes pourraient atteindre 0,378 M€. Elles comprendraient un concours financier de la ville de Lyon de 0,109 M€ relatif à la construction du groupe scolaire Casimir Perier dans la ZAC Confluence à Lyon 2°.

Le Sytral reste un des importants contributeurs des ouvrages communautaires avec une recette espérée de 2,811 M€ qui sera appelée pour le programme des petits aménagements de voirie (PAV) (2,576 M€) et pour l'aménagement de la gare-bus, carrefour des Sept Chemins à la jonction des communes de Bron, Chassieu, Décines Charpieu et Vaulx en Velin (0,235 M€).

Enfin comme en 2006, 0,400 M€ est provisionné pour enregistrer les participations de tiers à la réalisation d'entrées charretières.

Au total, telles qu'elles sont proposées, les subventions d'équipements à recevoir financeraient 3,4 % des dépenses réelles d'équipement hors subventions à verser (331,62 M€).

2) - Les opérations financières

En recettes, avec 508 M€ les opérations financières représentent 91 % des inscriptions proposées pour la section d'investissement. 347 M€ sont des mouvements réels, dont 287 M€ constitueraient le programme d'emprunts pour couvrir le financement des dépenses de la programmation.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature M14 au 1er janvier 2006, les recettes de cessions d'immobilisations sont inscrites en section d'investissement au moment du budget primitif sur un nouveau chapitre spécifique (024).

Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune exécution en section d'investissement, seule la prévision est mise à jour au fur et à mesure des cessions dont les mouvements réels sont repris en section de fonctionnement au moment du compte administratif. La recette estimée pour la vente de foncier et de véhicules serait de 15,15 M€ compte tenu des objectifs de déstockage reconduits en 2007 des biens immeubles de la collectivité, soit +3 M€ par rapport à 2006.

Pour être proche de la réalisation 2006 (16,6 M€ au 1er novembre pour un budget primitif de 8,5 M€), le produit des amendes de police est calculé à 15 M€ en 2007. L'inscription pour la taxe locale d'équipement progresse également de 2,5 M€ par rapport à 2006 pour représenter 10 M€. Toutefois, cette estimation est pondérée pour tenir compte des éventuels dégrèvements liés à l'obtention de prêts conventionnés et des annulations de permis de construire qui interviennent chaque année. La part reversée aux Communes fait l'objet d'une inscription en dépenses de 1,326 M€.

Le mandatement opérationnel a été particulièrement significatif sur l'exercice 2005 ; la part des dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA a été estimée à 149 M€. La recette attendue en 2007 s'établirait à 20 M€ (15 M€ d'inscriptions en 2006).

Les écritures financières pour ordre en recettes sont proposées à 160 M€. Elles comptabilisent au chapitre globalisé 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections les annuités 2007 pour l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, montant limité à 0,153 M€ ; également l'étalement des frais d'études, d'insertion, des logiciels, des biens meubles et immeubles productifs de revenus, des fonds de concours et des subventions d'équipement versés antérieurement à 2006 et dont l'amortissement est repris depuis le 1er janvier 2006 sur les comptes 28 et 68 : amortissements des immobilisations, soit une inscription de 57,32 M€.

Le mouvement patrimonial proposé à 1,8 M€, également en dépenses, constitue une provision pour réaliser les écritures d'intégration des biens reçus à titre gratuit. Le prélèvement de la section de fonctionnement est maintenu au niveau de 2006, soit 102 M€.

En dépenses, les mouvements financiers mobilisent 134 M€. 132 M€ sont des écritures réelles qui couvrent le remboursement du capital de la dette (121,93 M€), et comptabilisent aussi les subventions d'équipement du budget principal aux budgets annexes du restaurant (0,258 M€) et de l'assainissement (7,8 M€). Cette dernière proposition est en forte progression depuis 2006 compte tenu de l'augmentation des équipements réalisés dans le cadre des opérations de voirie et d'aménagement urbain. La ligne de sûreté budgétaire s'établirait à 0,363 M€.

En mouvements pour ordre, en plus de l'écriture patrimoniale proposée pour 1,8 M€, l'étalement des subventions d'équipement reçues pour des biens communautaires eux-mêmes amortissables pourrait être assuré pour un montant proche de 2006, soit 0,427 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires, pour 2007, en date du 13 novembre 2006 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2007 du budget principal, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 610 030 427 €, étant entendu que ce budget intègre les dépenses et les recettes des compétences transférées des communes de Givors et Grigny, en tenant compte des mécanismes relatifs à la dotation de solidarité communautaire.

2° - Confirme que :

a) - suivant la délibération en date du 2 décembre 1996, le budget principal est voté, conformément à la nomenclature comptable M14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés, et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des groupes d'élus et les comptes de tiers,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2007 :

- d'un produit de 505 670 000 € au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 97 880 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases aient été notifiées,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence aux indices de traitement de la fonction publique territoriale ; les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Autorise monsieur le président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal, pour l'exercice 2007, et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - mettre en place les provisions pour risques, conformément à la nouvelle nomenclature M14 pour un montant global de 10 464 920 €.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits par la présente délibération sur l'exercice 2007 - compte 686 500 - fonction 01 pour un montant de 7 400 000 € au titre des provisions pour risques et charges financières et au compte 686 510 pour un montant de 3 064 920 € relatif aux provisions pour garantie d'emprunts.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

